

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 2 février 2021

L'an deux mil vingt et un le deux du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 3 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGault
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

3 pouvoirs :

- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jérôme GLORIAU
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Fabrice DURAND, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY

Gaëtan GARREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 27 janvier

BÂTIMENTS

Avenant N°2 - Marché de Maîtrise d'œuvre maison de santé d'Airvault

- ✓ Vu le Code de la Commande Publique
- ✓ Vu la délibération du Conseil communautaire n°D2019-03 du 9 janvier 2019 autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre
- ✓ Vu le Marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Airvault

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire décide :

- De valider un avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe dont le mandataire est la SARL ARCHIMAG, pour un montant total de 106 202,83 € HT avec un taux de rémunération de 8,09% selon le tableau de répartition ci-joint.
- Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 2 février 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210208-286-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-02-2021

Publication le : 08-02-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48